

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1898.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1894	
s'élève à	fr. 349,316,198 40
Le projet de Budget pour l'exercice 1893 monte à . . .	357,727,028 40
	8,410,830 »
EN PLUS.	fr. 8,410,830 »

Les modifications apportées aux évaluations de recettes comparativement à 1894 sont justifiées ci-après :

RECETTES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

ART. 1^{er}. — Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral imposable, le produit de l'impôt foncier, ainsi que l'augmentation de ce revenu et de cet impôt.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1890	345,420,070	7	24,170,962	2,275,048	159,256
1891	347,749,051	7	24,342,360	2,310,981	102,308
1892	349,914,960	7	24,493,072	2,165,909	151,612
1893	352,193,091	7	24,653,440	2,278,131	159,408
1894	354,280,008	7	24,812,000 (évaluation budgétaire).	2,087,817	158,560

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation annuelle moyenne du revenu cadastral pour la dernière période quinquennale est de 2,225,000 francs et semblable accroissement peut être prévu pour 1895. Le revenu cadastral imposable de cet exercice sera donc de 554,281,000 + 2,225,000, soit 556,506,000 francs, lequel, à raison de 7^o/_o, produira une recette de 24,953,000 francs, supérieure de 145,000 francs à celle de 1894

ART. 2. — Contribution personnelle.

Le produit de la contribution personnelle pour chacune des années 1889 à 1893, ainsi que l'évaluation budgétaire de 1894, sont renseignés au tableau ci-dessous qui indique également les augmentations et diminutions subies par cet impôt.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1889	19,029,951	310,407	•
1890	18,575,581	•	1,056,570
1891	18,651,070	77,498	•
1892	18,799,076	147,997	•
1893	18,945,057	145,981	•
1894	19,180,000 (évaluation budgétaire)	234,943	•

L'impôt personnel a produit en 1893 une somme de 18,945,057 francs, alors que les prévisions s'élevaient à 19,180,000 francs, soit une différence en moins de 235,000 francs. C'est la conséquence de la loi du 9 août 1889 sur les habitations ouvrières.

Il est probable que le produit présumé de 1894 — fixé au même chiffre de 19,180,000 francs — ne sera pas atteint et qu'il ne dépassera pas 19,100,000 francs.

L'accroissement moyen de l'impôt pendant les années 1892 et 1893 étant de 150,000 francs environ, on prévoit la même augmentation pour 1895. Le montant de la contribution personnelle de cette année peut donc être évalué à 19,250,000 francs (19,100,000 + 150,000 = 19.250,000), soit une augmentation de 70,000 francs comparativement à l'évaluation de 1894.

ART. 3. — Droit de patente.

Le tableau qui suit indique le montant du droit de patente perçu pour chacune des années 1888 à 1892, le produit approximatif de 1893 et le chiffre

NOTE PRÉLIMINAIRE.

porté comme évaluation au Budget de 1894; il renseigne en outre les fluctuations de l'impôt pendant la même période.

ANNÉES.	MONTANT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1888	6,484,127	167,414	°
1889	6,598,458	114,331	°
1890	6,892,851	294,393	°
1891	6,794,172	°	98,679
1892	6,800,735	6,561	°
1893	6,883,414 (approximatif).	82,681	°
1894	6,800,000 (évaluation budgétaire)	°	°

Le produit présumé du droit de patente de 1893 étant supérieur de 83,000 francs au montant de l'estimation budgétaire de 1894, on peut évaluer la recette de 1893 à 6,900,000 francs, somme supérieure de fr. 100,000 à l'évaluation de 1894.

ART. 4. — *Redevances sur les mines.*

On donne dans le tableau ci-après le produit des redevances sur les mines pour les années 1889 à 1893, les augmentations et les diminutions constatées pendant cette période, ainsi que l'évaluation budgétaire de 1894.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1889	520,127	144,182	°
1890	795,188	275,061	°
1891	1,917,890	1,122,702	°
1892	1,210,109	°	707,781
1893	542,887	°	667,222
1894	800,000 (évaluation budgétaire)	257,115	°

La situation de notre industrie charbonnière ne permet pas de prévoir pour 1893 une recette supérieure à celle inscrite au Budget de 1894, qui est de 800,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — Douanes — Droits d'entrée.

Le produit des droits d'entrée s'est élevé en 1893 à 34,230,467 francs, et, à en juger par les résultats des neuf premiers mois, il atteindra au moins 34,000,000 de francs en 1894; mais, comme la moyenne des recettes des quatre dernières années (1890 à 1893) n'est que de 32,806,935 francs, il est prudent de ne porter les évaluations pour 1895 qu'à . . fr. 33,500,000 »

soit 1,000,000 de francs de plus que la prévision inscrite au Budget de 1894.

Cette somme serait répartie de la manière suivante :

Part du fonds communal	3,260,109 »
— du fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889 . .	4,399,321 »
— de l'État	25,840,570 »
TOTAL ÉGAL fr.	33,500,000 »

On remarquera que, dans cette répartition, la part de l'État se trouve augmentée de 1,335,000 francs, correspondant aux modifications apportées aux prévisions de recettes totales des droits d'entrée, ainsi qu'à celles du droit de licence et des droits sur les sucres.

Les parts du fonds communal et du fonds spécial seraient subdivisées comme suit :

FONDS COMMUNAL.

Produit intégral des droits sur le café fr.	2,400,000 »
34,8818306 % des droits sur les eaux-de-vie (1,600,000 fr.) .	510,109 »
35 % — sur les bières (300,000 fr.) . . .	105,000 »
35 % — sur les vinaigres et acides acéti- ques (350,000 fr.)	122,500 »
35 % — sur les sucres (350,000 fr.) . . .	122,500 »
TOTAL fr.	3,260,109 »

FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes fr.	2,000,000 »
Produit du droit de licence (voir ci-dessous la rubrique : <i>Recettes diverses</i>), évalué à	1,670,000 »
ENSEMBLE fr.	3,670,000 »
Prélèvement sur le produit des droits d'entrée sur les mar- chandises autres que les bestiaux et les viandes	2,399,321 »
TOTAL fr.	6,069,321 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

chiffre égal à celui de la population du royaume, d'après le dernier recensement décennal.

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis au droit d'accise, le montant de ces droits renseignés dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1893, les évaluations inscrites au Budget de 1894 et celles qui sont proposées dans le projet de Budget de 1895.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1893.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admisés pour 1894.	proposées pour 1895.	de l'État	du fonds communal.
Vins étrangers . . .	5,000,907	4,800,000	5,000,000	3,250,000	1,750,000
Vins de fruits secs . .	1,448	1,500	1,500	1,500	"
Eaux-de-vie indigènes	57,115,506	35,000,000	35,000,000	23,841,559	11,158,641
Bières	15,581,797	15,450,000	15,450,000	10,042,500	5,407,500
Vinaigres de bières . .	10,604	25,000	25,000	16,250	8,750
Vinaigres autres que de bières	20,407	7,000	7,000	4,550	2,450
Acide acétique	75,205	75,000	75,000	48,750	26,250
Sucres	5,516,659	5,750,000	5,650,000	3,672,500	1,977,500
Glucoses	553,910	520,000	520,000	520,000	"
Tabacs	865,546	850,000	850,000	850,000	"
TOTAUX . . . fr.	64,767,066	62,478,500	62,578,500	42,247,409	20,551,091

Les recettes faites en 1893 présentent, sur les évaluations pour 1895, une plus-value d'un peu plus de 2 millions de francs.

Vins étrangers. — Le montant des recettes sur les vins étrangers au 31 décembre 1893 ne dépasse guère 5 millions de francs, mais les recettes réalisées pendant les dix premiers mois de 1894 sont supérieures d'environ 500,000 francs aux prévisions. On peut donc porter à 5 millions de francs le chiffre des prévisions pour 1895, soit pour la part de l'État 3,250,000 francs et pour la part du fonds communal 1,750,000 francs.

Eaux-de-vie indigènes. — Les recettes sur les eaux-de-vie indigènes se sont maintenues depuis 1891 au chiffre de 36 à 37 millions, alors que les évaluations ne s'élevaient qu'à 35 millions.

On croit toutefois devoir conserver ce dernier chiffre pour 1895 parce que la moyenne des recettes sur les eaux-de-vie pendant les cinq dernières années

NOTE PRÉLIMINAIRE.

est seulement de 35,500,000 francs et que les termes de crédit ouverts aux comptes des distillateurs au 31 décembre 1893, comparés à la situation correspondante de 1892, présentent une différence en moins de plus de 300.000 francs. D'un autre côté, il existe une diminution d'environ 300,000 francs entre les recettes sur ces produits pendant les dix premiers mois de 1894 comparativement à celles faites pendant la même période de 1893.

D'après l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, la quote-part de l'État dans l'impôt sur les eaux-de-vie est fixée à 25,175,000 francs au minimum, sauf à déduire de cette somme la part de l'État dans le produit des droits d'entrée sur les vinaigres et l'acide acétique et dans l'accise sur les vinaigres de bières. Ces droits étant évalués respectivement à 350,000 francs et à 25,000 francs, la somme à déduire est de 245,750 francs (65 % sur 375,000 francs).

La part de l'État s'élève ainsi à 24,931,250 francs (25,175,000 — 245,750 = 24,931,250). Les évaluations de recettes (droits d'entrée et d'accise) étant de 36,600,000 francs, le restant, soit 11,668,750 francs, est attribué au fonds communal.

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 68,1181694 % et 31,8818306 %.

D'après ces proportions, le produit sur les eaux-de-vie doit être réparti comme il suit :

	Accises. (Eaux-de-vie indigènes).	Douanes. (Eaux-de-vie étrangères)	TOTAUX.
Pour l'État fr.	23,841,359 »	1,089,891 »	24,931,250 »
Pour le fonds communal.	11,158,641 »	510,109 »	11,668,750 »
TOTAUX fr.	35,000,000 »	1,600,000 »	36,600,000 »

Sucres. — La différence en moins de 100,000 francs entre les évaluations admises pour 1894 et celles proposées pour 1893 se rapporte à la rubrique « Sucres indigènes ».

Cette différence en moins n'est qu'apparente, attendu qu'elle est compensée par une augmentation de même importance sur les sucres étrangers, dont les évaluations ont été portées de 250,000 francs en 1894 à 350,000 francs pour 1893.

Les droits d'accise (3,650,000 francs) plus les droits de douane (350,000 francs, forment ensemble le minimum légal de 6,000,000 de francs.

Tabacs indigènes. — D'après les recettes réalisées sur les tabacs indigènes du 1^{er} janvier au 31 octobre 1894, l'augmentation comparée aux prévisions de cette année et aux recettes de 1893, s'élève à environ 20 %; mais les recettes de 1894 se rapportent à la récolte exceptionnellement favorable de 1893 dont les termes de crédit ont été payés en 1894, conformément à la loi.

On a d'ailleurs toujours porté comme évaluation de ce produit, le chiffre de 850,000 francs qui se rapproche de la moyenne des recettes depuis l'appli-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

cation de la loi du 21 mai 1888; il y a donc lieu de maintenir cette somme pour 1895.

En ce qui concerne les autres produits, les recettes constatées au 31 décembre 1893, comparées à celles de 1892 et à la moyenne des cinq dernières années, permettent de ne pas modifier, pour 1895, les prévisions établies en 1894.

ART. 7. — *Recettes diverses (droit de licence).*

Le produit du droit de licence pour l'année 1895 est évalué à 1,670,000 francs.

ART. 8. — *Enregistrement.*

La moyenne des recettes des années 1889 à 1893 peut être admise, soit 20,010,010 francs, ou en chiffres ronds, comme en 1893, fr. 20,000,000 »
Évaluations inscrites au Budget de 1894 20,200,000 »

DIMINUTION . . . fr. 200,000 »

ART. 9. — *Greffe.*

L'application de la loi du 25 novembre 1889, devenue obligatoire le 1^{er} janvier suivant, a produit pendant

l'année 1890	fr.	1,059,371 »
Id. 1891		1,086,702 »
Id. 1892		1,118,906 »
Id. 1893		1,027,064 »

TOTAL . . . fr. 4,272,243 »

Le produit de cet impôt a fléchi en 1893. Eu égard à cette circonstance, on est d'avis que les évaluations doivent être ramenées pour 1895 à fr. 1,060,000 »
représentant la moyenne des recettes.

Évaluations pour 1894 1,100,000 »

DIMINUTION . . . fr. 40,000 »

ART. 11, litt. b. — *Droit de mutation en ligne directe.*

Le produit moyen de la dernière période quinquennale s'élève à 2,763,999 francs; mais il est à prévoir que la revision du multiplicateur entraînera une diminution de recettes, et le chiffre de 2,750,000 francs, admis pour l'exercice 1894, paraît devoir être réduit de 50,000 francs pour 1895.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 19. — *Chemin de fer.*

La recette du chemin de fer pour l'année 1894 a été évaluée à 159,000,000 de francs.

D'après les faits connus à ce jour, cette recette atteindra au moins le chiffre de 147,000,000 de francs. Mais dans cette somme figure pour environ 2 millions de francs le produit exceptionnel de l'Exposition d'Anvers; d'autre part, les fortes réductions de tarifs qui ont été décrétées, notamment en faveur de l'agriculture, et dont les effets ne se produiront qu'en 1895, affecteront les recettes de cet exercice.

Il est donc prudent de restreindre à 144,000,000 de francs l'évaluation à porter au Budget.

ART. 20. — *Télégraphes et téléphones.*

Les évaluations de recettes portées au Budget de 1894 s'élèvent à	fr. 5,850,000 »
Celles de 1895 peuvent être estimées, en y comprenant les produits du réseau téléphonique de Namur, dont la reprise au 1 ^{er} janvier 1895 est décidée, à	6,000,000 »
	<hr/>
Soit une augmentation de	fr. 150,000 »

ART. 21. — *Postes.*

Les recettes de l'année 1893 atteindront environ 18,260,000 francs, soit une augmentation de 260,000 francs sur les évaluations, due à ce que le transit des correspondances atteindra 900,000 francs.

Pour l'exercice 1894, la recette atteindra probablement 19,220,000 francs, soit un excédent de 950,000 francs sur les prévisions, dû également à l'augmentation du produit du transit et à l'influence de l'Exposition d'Anvers.

Deux éléments de recette feront défaut en 1895 : l'Exposition d'Anvers et les élections.

Le produit probable de 1895 peut être évalué à 19,260,000 francs. Dans cette somme, la part de l'État est de 11,687,500 francs; celle du fonds communal, de 7,572,700 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 24. — *Domaines (valeurs capitales).*

La moyenne des cinq dernières années, déduction faite de la plus forte et de la plus faible, est de 536,254 francs. De plus, le produit est en décroissance pour les deux derniers exercices.

Il y a lieu, pour 1895, de ramener à fr.	535,000 »
l'évaluation de 1894 qui est de	560,000 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . fr.	25,000 »

ART. 28. — *Produits divers et accidentels, etc.*

Ces recettes se sont élevées en 1891, 1892 et 1893 respectivement à 583,066, à 625,104 et à 664,114 francs. Eu égard à cette marche ascendante, on peut porter à fr. 630,000 »
les prévisions antérieures qui étaient de 600,000 »

AUGMENTATION. . . . fr.	30,000 »
-------------------------	----------

ART. 33. — *Produit des actes des commissariats maritimes.*

Il y a lieu de porter à 136,000 francs le produit des actes de police maritime, soit une augmentation de 1,000 francs sur les évaluations de 1894.

ART. 35. — *Produit des droits de pilotage.*

L'évaluation de cette recette peut être portée à 2,750,000 francs, soit une augmentation de 50,000 francs.

ART. 36. — *Produit des droits de fanal.*

Cette recette, évaluée à 1,200,000 francs pour l'exercice 1894, doit être portée au Budget de 1895 pour 1,400,000 francs, eu égard aux faits constatés, en attendant que le Gouvernement saisisse les Chambres législatives de propositions remplaçant le projet de loi déposé le 29 mai 1894, que la récente dissolution a rendu caduc.

ART. 38. — *Produit des établissements de bienfaisance de l'État.*

Il y a lieu d'augmenter de 19,000 francs l'évaluation inscrite au Budget de 1894, par suite de l'organisation d'un atelier d'imprimerie à l'École de bienfaisance de Reckheim.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.*

Pour 1892 et 1893, la recette est restée de plus de 100,000 francs en dessous des évaluations, fixées à 1,000,000 de francs. Il est vraisemblable que, pour 1894 aussi, le produit restera notablement inférieur à ce chiffre. Dans ces conditions, il convient de ramener à 900,000 francs l'évaluation de la recette à effectuer en 1893.

ART. 41. — *Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale.*

Depuis un certain nombre d'années, ce produit est en augmentation constante; en 1893, il a atteint fr. 660,664 63, et en 1894, ce chiffre sera sans doute encore notablement dépassé. L'on croit en conséquence devoir porter à 650,000 francs le montant de l'évaluation à inscrire au Budget de 1893.

ART. 42. — *Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.*

D'après les faits connus à ce jour, il y a lieu d'évaluer à fr. 4,301,860 81 les fonds d'amortissement qui demeureront disponibles en 1893. Cette somme se décompose comme il suit :

Dette à 3 %	fr.	1,698,852 40
— 3 1/2 %, 1 ^{re} série		281,948 63
— — 2 ^e série		1,920,979 76
— — 3 ^e série		400,080 »

ENSEMBLE fr. 4,301,860 81

soit, en chiffres ronds, 4,300,000 francs.

ART. 44. — *Intérêts à 3 1/2 % sur les avances faites à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.*

L'évaluation inscrite au Budget de l'exercice 1894, qui était de fr. 52,500, doit être ramenée à 33,000 francs, par suite du remboursement partiel des avances.

ART. 45 (nouveau). — *Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux.*

Pour l'année 1893, le Trésor a reçu, du chef de ses souscriptions d'actions, une somme de	fr.	397,339 23
Le montant des annuités liquidées au profit de la Société nationale s'est élevé à		484,181 47
Soit un manquant de	fr.	86,842 24

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Pour l'année 1893, les annuités à servir par l'État monteront à environ fr.	360,000 »
Si la proportion entre la dépense et la recette était la même en 1893 qu'en 1893, le Trésor recevrait environ 460,000 francs; mais il convient de tenir compte de l'accroissement du trafic de nos voies ferrées vicinales et l'on croit pouvoir évaluer à fr.	470,000 »
le montant de la recette à prévoir pour l'exercice 1893. Il y aurait ainsi un écart de fr.	90,000 »
entre le produit des actions souscrites par l'État et le montant des annuités à servir.	

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 58. — *Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

Les crédits ci-après sont demandés pour faire face au service des pensions des instituteurs communaux pendant l'année 1893 :

1° Par l'article 23 du Budget de la Dette publique . . . fr.	2,165,000 »
2° Par l'article 7 du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	53,600 »
3° Par l'article 8 du même Budget (litt a)	128,000 »
ENSEMBLE . . . fr.	2,326,600 »

L'État recouvrera les trois cinquièmes de cette somme, soit 1,395,900 francs, formant la quote-part des provinces et des communes dans le payement des pensions.

C'est le chiffre qu'il y a lieu d'inscrire au Budget de 1893.

ART. 60. — *Établissements de bienfaisance.*

Évaluation votée pour l'exercice 1894 fr.	373,900 »
— proposée — 1893	447,650 »
AUGMENTATION . . . fr.	71,750 »

Cet accroissement de ressources résulte de l'augmentation des sommes payées au Trésor à titre de remboursement des frais d'entretien des enfants dans les écoles de bienfaisance et des pensions payées par les comités de patronage.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.**

L'évaluation des ressources exceptionnelles provenant de la vente de terrains domaniaux est établie d'après la recette moyenne des cinq dernières années.

Ces recettes comprennent, d'une part, le produit des aliénations d'immeubles autres que les excédents d'emprises pour travaux d'utilité publique: ce produit est évalué à 80,000 francs; et, d'autre part, le prix de vente d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers (fr. 20,000) et le produit de la vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées (fr. 200,000).

(22)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1894, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1895, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1895, est évalué à la somme de trois cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-sept mille vingt-huit francs, quarante centimes (fr. 357,427,028 40) et les recettes exceptionnelles provenant des ventes de biens domaniaux à la somme de trois cent mille francs (500,000 fr.), soit ensemble à la somme totale de trois cent cinquante-sept millions sept cent vingt-sept mille vingt-huit francs, quarante centimes (fr. 357,727,028 40).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1895.

Donné à Laeken, le 15 novembre 1894.

LÉOPOLD,**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***P. DE SMET DE NAEYER.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1893.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE I^{er}.		
		IMPÔTS.		
		CONTRIBUTIONS DIRECTES.		
	1	Contribution foncière	24,955,000	
	2	Contribution personnelle	19,250,000	
		Principal (y compris 5,670,000 francs pour la valeur locative)	15,730,000	
		15 centimes additionnels ordinaires sur le principal	2,550,500	
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,154,000	
		Frais d'expertise	26,500	
	3	Droit de patente	6,900,000	
		Principal	5,750,000	
		20 centimes additionnels	1,150,000	
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportionnelle)	800,000	
		Principal	640,000	
		25 centimes additionnels	160,000	
		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.		
	5	Douanes	(¹)25,840,570	
		Droits d'entrée		
		a. Vins étrangers	(²) 3,250,000	
		b. Vins de fruits secs	1,500	
		c. Eaux-de-vie indigènes	(³) 25,841,359	
		d. Bières	(⁴)10,042,500	
		e. Vinaigres de bières	(⁵) 16,250	
		f. " autres que de bières	(⁶) 4,550	
		g. Acide acétique	(⁷) 48,750	
		h. Sucres de canne et de betterave	(⁸) 3,672,500	
		i. Glucoses et autres sucres non cristallisables	520,000	
		j. Tabacs indigènes	850,000	
		a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent	3,000	
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	(⁹) 440,000	
	6	Accises	42,247,409	
	7	Recettes diverses	443,000	
			A REPORTER. fr.	120,455,079

(¹) Déduction faite de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,400,000 francs; de 55 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 108,000 francs; de 31.8818306 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 510,109 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 122,500 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 122,500 francs, ensemble une somme de 3,360,109 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860. — Déduction faite du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et les viandes, soit 2,000,000 de francs et d'une somme de 2,399,321 francs à prélever sur le produit des mêmes droits sur les autres marchandises, soit en total 4,399,321 francs, attribués au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(²) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 1,730,000 francs.

(³) Id. 31.8818306 % id. 11,138,644 francs.

(⁴) Id. 35 % id. 5,507,500 francs.

(⁵) Id. id. id. 8,750 francs.

(⁶) Id. id. id. 3,480 francs.

(⁷) Id. id. id. 20,280 francs.

(⁸) Id. id. id. 1,077,500 francs.

(⁹) Id. du produit probable du droit de licence, soit 1,070,000 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. fr.		120,435,979 *
		ENREGISTREMENT, ETC.		
	8	Enregistrement	20,000,000 *	
	9	Greffe	1,060,000 *	
	10	Hypothèques	3,350,000 *	
	11	Successions, etc. {	a. Successions et mutations par décès. fr. 16,500,000 *	50,935,000 *
b. Droit de mutation en ligne directe.			2,700,000 *	
c. Droits dus par les époux survivants			325,000 *	
	12	Timbre	6,050,000 *	
	13	Naturalisations	20,000 *	
	14	Amendes en matière d'impôts	360,000 *	
	15	id. de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts.	570,000 *	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^r		171,370,979 *
		CHAPITRE II.		
		PÉAGES.		
	16	Rivières et canaux	1,230,000 *	1,535,000 *
	17	Routes appartenant à l'État.	5,000 *	
	18	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	300,000 *	
	19	Chemin de fer	144,000,000 *	
	20	Télégraphes et téléphones	6,000,000 *	
	21	Postes {	a Taxes des correspondances en général fr. 10,537,400 *	162,882,500 *
b — sur les mandats et bons de poste			550,900 *	
c. — sur les abonnements			40,000 *	
d. — sur les effets de commerce			750,000 *	
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,100,000 *	
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la tête-de-Flandre.	75,000 *	
		A REPORTER. fr.		335,768,279 *

(1) Le produit brut des postes est évalué à 19,260,000 francs, comprenant une recette de 40,000 francs du chef des abonnements aux journaux et une recette de 780,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 18,470,000 francs, et s'élève ainsi à 7,572,700 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE III.			Report . . . fr.	535,768,279 .
CAPITAUX ET REVENUS.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	24	Domaines (valeurs capitales)	535,000 .	
	25	Forêts	750,000 .	
	26	Dépandances du chemin de fer	180,000 .	
	27	Établissements et services régis par l'État	58,200 .	
	28	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	650,000 .	
CHEMINS DE FER, ETC.	29	Revenus des domaines	640,000 .	
	30	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	90,000 .	
PRISONS.	31	Produits divers des prisons	552,500 .	
	32	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	3,000,000 .	
	33	— des actes des commissariats maritimes	130,000 .	
	34	— des droits de chancellerie	10,400 .	17,840,700 .
	35	— des droits de pilotage	2,750,000 .	
	36	— des droits de sanal	1,400,000 .	
	37	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	105,000 .	
	38	— des établissements de bienfaisance de l'État	98,600 .	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	39	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	900,000 .	
	40	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	400,000 .	
	41	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	650,000 .	
	42	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,500,000 .	
	43	Intérêts à 5 1/2 %, sur 20,000 actions de capital de la C ^{ie} du chemin de fer du Congo.	550,000 .	
	44	Intérêts à 5 1/2 %, sur les avances faites à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	35,000 .	
	45	Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux.	470,000 .	
CHAPITRE IV.				
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	46	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	500,000 .	
	47	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	170,000 .	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	48	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptes.	18,000 .	
	49	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	460,000 .	
PRISONS.	50	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,984 .	
A REPORTER. fr.			1,170,984 .	555,608,079 .

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT fr.	1,170,984 •	353,608,979 •
	51	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	45,000 •	
	52	Recettes diverses et accidentelles.	500,000 •	
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360 •	
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 •	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	55	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000 •	
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie.	175,000 •	3,818,049 40
	57	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	51,445 •	
	58	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,305,900 •	
	59	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement.	10,510 40	
	60	Établissements de bienfaisance	447,650 •	
		TOTAL. fr.		357,427,028 40
		<i>Ressources exceptionnelles.</i>		
	61	Produits des aliénations extraordinaires d'immeubles	80,000 •	
	62	Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers	20,000 •	300,000 •
	63	Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées	200,000 •	
		ENSEMBLE. fr.		357,727,028 40

(28)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

pour l'exercice 1898.

(30)

ÉTAT
DES
PRODUITS ET REVENUS
RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1889, 1890, 1891, 1892 ET 1893,
ET COMPARAISON
AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1894
DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1895.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890.	1891.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	50,769,241	50,441,582	51,705,501
	Douanes, accises et recettes diverses.	69,173,570	60,541,424	67,578,140
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	50,157,540	40,749,120	51,728,532
	TOTAUX fr.	170,100,100	160,532,126	171,012,182
II. — Péages		147,857,557	152,605,976	154,005,720
III. — Capitaux et revenus		10,512,098	17,570,742	16,825,700
IV. — Remboursements		3,451,552	3,256,848	3,542,087
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	337,881,127	340,525,672	346,346,507

DÉVELOP

		I. — IMPÔTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1 Foncier	24,020,706	24,170,902	24,542,560	
	2 Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	19,020,951	18,573,581	18,651,070	
	3 Patentes (principal et 20 % additionnels)	6,598,457	6,892,851	6,704,172	
	4 Redevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 % add.)	520,127	795,188	1,017,890	
		TOTAUX fr.	50,769,241	50,441,582	51,705,501
	5 Douanes : Droits d'entrée.	27,435,754	23,535,207	24,104,327	
	6 Accises.	Vins étrangers et vins de fruits secs	3,098,826	3,250,305	3,721,152
		Eaux-de-vie indigènes	23,697,895	23,789,558	24,320,431
		Bières	9,746,000	9,774,805	9,689,509
		Vinaigres et acide acétique	54,665	77,328	66,614
Sucres		3,451,515	1,067,655	3,745,773	
Glucoses et autres sucres non cristallisables.		489,206	567,772	528,027	
	Tabacs indigènes	774,869	822,607	855,507	
	TOTAUX fr.	41,293,006	42,350,050	42,926,833	
7 Recettes diverses	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	6,408	5,032	3,857	
	Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	438,291	453,135	453,152	
	TOTAUX	444,769	458,167	456,989	
	TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES.	69,173,570	60,541,424	67,578,140	

DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1895.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1895.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

51,505,890	50,026,890	51,029,420	51,592,000	51,905,000	515,000	»	
66,514,701	69,211,667	67,765,904	67,150,979	68,550,979	1,465,000	65,000	
55,675,959	51,759,294	51,810,049	51,225,000	50,955,000	»	290,000	
173,494,550	171,877,851	170,605,575	169,947,979	171,570,979	1,778,000	355,000	
153,567,531	159,959,484	155,755,251	158,655,820	164,597,500	5,741,480	»	
16,509,004	16,625,755	16,920,849	17,055,000	17,840,700	950,200	142,500	
5,894,671	5,657,459	5,865,785	5,679,599	5,818,040	158,650	»	
547,265,756	552,080,507	545,145,258	549,516,198	557,427,028	8,608,550	497,500	
					AUGMENTATION fr.		8,110,850

PEMENTS.

24,495,972	24,653,440	24,358,088	24,812,000	24,955,000	145,000	»
18,799,076	18,951,910	18,921,119	19,180,000	19,250,000	70,000	»
6,800,755	6,778,655	6,772,975	6,800,000	6,900,000	100,000	»
1,210,109	542,887	997,240	800,000	800,000	»	»
51,505,890	50,026,890	51,029,420	51,592,000	51,905,000	515,000	»
25,906,152	25,845,940	24,982,676	24,505,570	25,840,570	1,555,000	»
3,608,109	5,252,037	5,586,098	5,121,500	5,251,500	150,000	»
25,760,751	24,416,219	25,996,971	25,841,559	25,841,559	»	»
9,850,888	10,153,575	9,858,955	10,042,500	10,042,500	»	»
42,595	75,589	58,918	69,550	69,550	»	»
5,504,159	3,585,802	5,670,975	5,757,500	5,672,500	»	65,000
551,564	555,919	550,097	520,000	520,000	»	»
796,640	865,546	825,054	850,000	850,000	»	»
42,094,484	42,860,687	42,505,024	42,182,400	42,247,400	150,000	65,000
5,491	5,700	4,506	5,000	5,000	»	»
510,574	503,540	471,698	440,000	440,000	»	»
514,065	507,040	476,204	445,000	445,000	»	»
66,514,701	69,211,667	67,765,904	67,150,979	68,550,979	1,465,000	65,000

Y compris 20 centimes additionnels
extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890.	1891.
		I. — IMPÔTS (suite).			
	8	Enregistrement	17,751,170	17,195,051	17,419,071
		Actes	687,540	762,112	682,570
		Civils publics	926,230	853,314	886,745
		Sous seing privé	491,958	906,241	1,017,096
		Judiciaires	1,450	2,050	2,050
		D'huissiers	5,535	2,610	1,450
		Droits de noblesse	6	44	"
		Permis de changer de nom de famille			
		Droits en débet recouvrés			
		TOTAUX fr.	20,561,638	19,786,582	20,008,962
	9	Greffe	80,714	251,703	220,292
		Mise au rôle	400,768	793,300	844,504
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	"	12,559	12,006
		Légalisations et recherches			
		TOTAUX fr.	400,482	1,039,571	1,086,792
	10	Hypothèques	272,413	242,257	249,944
		Droits d'inscription	3,129,976	3,095,913	3,015,634
		Droits de transcription d'actes de mutation			
		TOTAUX fr.	3,402,589	5,350,170	5,265,578
	11	Successions	15,462,247	15,165,627	17,176,320
		Droits de succession	244,854	352,007	225,433
		Id. de mutation par décès	2,574,067	2,724,515	2,641,159
		Id. de mutation sur les successions en ligne directe	317,497	339,265	320,539
		Id. dus par les époux survivants			
		TOTAUX fr.	18,598,645	18,581,504	20,361,433
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	12	Timbre			
		Débit			
		Timbres fixes			
		Passe-ports à l'intérieur	4	272	6
		Passe-ports à l'étranger	6,976	5,784	6,432
		Permis de port d'armes de chasse	400,740	462,735	440,685
		Permis de chasse au lévrier	595	525	455
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	474,786	458,045	459,434
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	248,078	257,307	263,212
		Timbres adhésifs pour affiches	15,172	16,704	16,460
		Timbres de dimension	276,953	275,062	285,798
		Timbres proportionnels	2,409,929	2,229,336	2,200,350
		Timbres de dimension	217,242	177,011	187,895
		Timbres fixes Warrants	50,985	52,585	54,692
		Timbres fixes	564	595	982
		Extraordinaire			
		Timbres proportionnels			
		Effets de commerce	1,174,098	1,209,430	1,255,749
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	490,173	590,913	446,128
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		Coupures	"	"	"
		Timbres de dimension	551,128	529,494	535,300
		Affiches	50,150	48,439	45,630
		Timbre des polices d'assurances. — Droit annuel	2,092	200	196
		TOTAUX fr.	6,189,651	6,094,475	6,047,642
	13	Naturalisations	25,750	27,250	21,750
	14	Amendes en matière d'impôts	357,042	354,831	366,120
	15	Amendes de condamnations et dommages-intérêts en matières diverses	751,703	528,937	570,345
		TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. fr.	56,157,340	49,749,120	51,728,532

DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS.	En MOINS.	
20,407,448	19,485,561	20,010,010	20,200,000	20,000,000	.	200,000	
20,407,448	19,485,561	20,010,010	20,200,000	20,000,000	.	200,000	
1,118,906	1,027,064	952,545	1,100,000	1,060,000	.	40,000	
1,118,906	1,027,064	952,545	1,100,000	1,060,000	.	40,000	
3,428,122	3,243,370	3,335,128	3,350,000	3,350,000	.	.	
3,428,122	3,243,370	3,335,128	3,350,000	3,350,000	.	.	
25,740,800	21,160,000	20,489,676	19,575,000	19,525,000	.	50,000	
25,740,800	21,160,000	20,489,676	19,575,000	19,525,000	.	50,000	
6,005,733	5,840,400	6,037,376	6,050,000	6,050,000	.	.	
6,005,733	5,840,400	6,037,376	6,050,000	6,050,000	.	.	
13,000	24,000	92,550	20,000	20,000	.	.	
407,870	560,000	569,175	560,000	560,000	.	.	
554,080	585,800	593,791	570,000	570,000	.	.	
55,675,050	51,750,294	51,810,040	51,225,000	50,935,000	.	200,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890.	1891.
		II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	68,772	69,899	68,227
		Maestricht à Bois-le-Duc	73,921	78,088	77,219
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	259,247	265,796	272,327
		Embranchement vers le camp de Beverloo	824	470	1,258
		Id. vers Hasselt	9,917	9,653	10,240
		Id. vers Turnhout	7,057	8,745	10,093
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	16,572	16,583	20,747
		Sambre	97,346	96,910	101,741
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	180,199	155,898	186,000
		Centre	947	953	784
		Mons à Coudé	52,703	45,990	45,974
		Pommerœul à Antoing	53,734	48,841	49,588
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	4,246	5,258	5,291
		{ Schipdonck à Balgerhoeke	6,526	6,186	6,957
		Roulers à la Lys	2,167	5,077	5,116
		Gand à Ostende { Droit général	42,207	58,540	55,946
		{ Droit à la porte de Damme	"	"	"
		Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France.	10,081	9,858	10,463
		Moervaert	2,950	2,522	5,006
		Grande Nèthe	"	"	"
		Petite Nèthe (canalisée)	2,599	2,295	2,355
		Gand à Terneuzen	28,003	25,957	24,545
		Meuse	106,095	112,140	117,078
		Ourthe	5,958	7,868	6,316
		Escaut	82,615	70,701	85,287
		Lys	50,950	42,885	46,710
		Démer	"	"	"
		Yser	5,447	5,843	5,256
		Ypres à l'Yser	1,118	1,549	1,593
		Loos	1,146	710	1,515
		Rossuyt	"	1,062	2,885
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	591	135	298
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	28,474	26,623	26,049
	16	Rivières et canaux.			
		17 Routes appartenant à l'État	6,200	6,705	5,485
		18 Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	"	100,000	550,000
		TOTALS fr.	1,206,809	1,260,208	1,376,024
		19 Chemins de fer	152,469,464	156,614,780	158,086,592
		20 Télégraphes et téléphones	3,003,215	3,807,078	3,975,700
		21 Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les articles d'argent, sur les abonnements et sur les effets de commerce	9,780,453	10,028,587	10,200,324
		22 Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	710,757	879,916	969,607
		23 Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	66,861	65,507	66,782
		TOTALS DES PÉAGES fr.	147,857,557	152,605,976	154,005,720

ENREGISTREMENT
ET
DOMAINES.

16

Rivières et canaux.

17

18

CHEMINS DE FER,
POSTES
ET TÉLÉGRAPHES.

19

20

21

22

23

TOTALS DES PÉAGES fr.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNEES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1895.	En PLUS.	En MOINS.	
1,221,865	1,275,000	1,216,285	1,250,000	1,250,000	.	.	
5,100	5,054	5,709	5,000	5,000	.	.	
211,000	465,000	224,800	300,000	300,000	.	.	
1,437,965	1,745,054	1,446,792	1,555,000	1,555,000	.	.	
156,268,975	140,691,500	156,826,164	159,000,000	144,000,000	5,000,000	.	
3,966,608	3,500,000	4,170,700	5,850,000	6,000,000	150,000	.	
10,616,743	10,894,250	10,522,065	11,095,820	11,687,300	591,480	.	
1,007,193	1,041,000	921,714	1,100,000	1,100,000	.	.	
70,042	69,900	67,818	75,000	75,000	.	.	
153,367,531	150,959,484	153,755,251	158,045,820	164,597,500	5,741,480	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890.	1891.
		III. — CAPITAUX ET REVENUS.			
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux	5,519	100,857	62,800
		provenant d'emprises. { Routes	20,407	17,556	54,910
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	8,659	18,479	7,054
		Produits { des successions en déshérence	114,485	102,681	108,707
		{ nets des épaves	416	550	205
		Prix de vente d'objets mobiliers confisqués aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	1,898	2,046	2,042
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	"	"	"
		provenant du Départ ^l des Affaires Étrangères	55	"	309
		id. id. des Finances	15,598	19,178	14,079
		id. id. de la Guerre	140,158	202,560	169,569
		id. id. de l'Agriculture, de l'Industrie et des Trav. publics	72,158	56,756	50,010
		id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique	12,969	19,583	5,898
		id. id. de la Justice	15,551	14,341	49,171
		id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,555	5,516	15,440
		id. de la Cour des Comptes	1,560	1,849	1,652
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	81,504	"	"
		de capitaux. { de créances ordinaires.	"	"	"
		Rachat et transfert de rentes	1,880	"	250
		Transactions en matière domaniale.	"	"	"
		Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	20,105	50,477	18,022
		Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	580	597	"
		Produit d'objets saisis et confisqués.	5,225	4,048	4,090
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	1,707	929	1,090
		TOTAUX fr.	518,523	507,583	653,282
		Prix de vente de coupes de bois	612,703	584,590	678,973
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	90,760	117,079	125,757
		Id. d'objets saisis et confisqués	"	"	"
		Id. de glandée, panage, foins et herbages	982	50	546
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	15,426	14,545	13,901
		Id. du droit de chasse	14,112	14,262	14,564
		Id. id. de pêche (baux et licences)	221	276	276
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerai	2,157	1,505	1,615
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	17,405	18,475	18,782
		Indemnités pour carbonisation	"	"	"
		Indemnités du chef d'emprises momentanées faites par les entrepreneurs des forêts de Malonne et de Saint-Héribert dans la forêt usagère de la Vecquée	1,657	"	"
		TOTAUX fr.	755,401	750,578	854,014
		À REPORTER fr.	1,275,724	1,547,961	1,487,290

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

24

Domaines (valeurs capitales).

25

Forêts.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS.	En MOINS.	
435,057	470,000	542,409	560,000	535,000	.	25,000	
435,057	470,000	542,409	560,000	535,000	.	25,000	
980,330	780,000	824,066	750,000	750,000	.	.	
980,330	780,000	824,066	750,000	750,000	.	.	
1,475,396	1,250,000	1,500,475	1,310,000	1,285,000	.	25,000	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNEES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1895.	En PLUS.	En MOINS.	
1,473,596	1,250,000	1,366,475	1,310,000	1,285,000	•	25,000	
120,354	106,000	126,273	180,000	180,000	•	•	
120,354	106,000	126,273	180,000	180,000	•	•	
172,478	50,000	165,825	58,200	58,200	•	•	
172,478	50,000	165,825	58,200	58,200	•	•	
625,104	644,114	596,851	600,000	630,000	30,000	•	
625,104	644,114	596,851	600,000	630,000	30,000	•	
2,507,332	2,050,114	2,255,422	2,148,200	2,153,200	30,000	25,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890	1891.
		REPORT fr.	2,179,262	2,272,903	2,377,503
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	89,806	104,462	95,611
		Domaine de Tervueren	7,150	7,853	4,935
		} Fermages	2,375	"	3,089
		} Menus produits			
		Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	51,050	33,650	51,241
		} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	12,701	15,814	16,064
		} Fermages de pêche et de chasse	5,256	5,144	5,687
		Arrérages de rentes	712	610	617
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	20	Revenus des domaines. Redevances pour concessions de prises d'eau	2,700	4,371	6,107
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	2,000	2,400	3,000
		Id. id. de créances ordinaires	5,375	3,375	225
		Redevances (art. 6 et 43 de la loi sur les mines du 21 avril 1810).	1,052	2,219	4,663
		Location de terrains provenant d'emprises	30,142	45,331	45,782
		} Rivières et canaux	5,742	7,277	7,428
		} Routes			
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	76,899	110,583	91,933
		} Rivières et canaux	502,666	263,580	293,268
		} Routes			
		Droits de pêche (rivières et canaux).	47,806	52,178	47,857
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	439	3,763	3,350
		TOTAUX fr.	651,451	662,410	660,857
		TOTAUX (Enregistrement et domaines). . . . fr.	2,810,713	2,935,313	3,038,560
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	53,814	34,171	30,785
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	5,627	6,031	10,605
		Id. id. aux Annales parlementaires	22,860	21,006	21,675
		Id. id. au Compte rendu analytique	25,892	25,648	25,839
		Id. id. au Recueil des lois et arrêtés	240	224	280
		Id. id. aux Documents parlementaires	134	124	142
		Id. id. au bulletin international des tarifs douaniers	"	"	930
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.). . . . fr.	86,567	85,204	90,256
PRISONS.	31	Produits divers des prisons	277,970	245,328	290,743
	32	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,944,991	2,980,859	2,992,197
	33	Id. des actes des commissariats maritimes	121,287	129,316	120,311
	34	Id. des droits de chancellerie	10,629	10,218	11,646
	35	Id. de pilotage	2,351,524	2,545,002	2,622,369
	36	Id. id. de fanal	1,014,517	1,136,579	1,188,720
	37	Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	101,996	112,713	99,498
	38	Id. des établissements de bienfaisance de l'État.	286,001	275,104	274,477
	39	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,314,252	1,272,745	1,090,991
	40	Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	1,056,300	1,339,400	456,000
	41	Bonification d'un quart % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	418,961	518,139	555,977
	42	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,716,390	3,784,502	3,865,164
	43	Intérêts à 5 1/4 % sur 20,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	"	"	140,000
	44	Intérêts à 3 1/2 % sur les avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	"	"	"
	45	Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chem. de fer vicinaux.	"	"	"
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . . fr.	15,336,848	14,304,877	13,400,350
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	16,512,098	17,570,722	16,825,709

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1895.	En PLUS.	En MOINS.	
2,597,532	2,050,114	2,255,422	2,148,200	2,155,200	30,000	25,000	
724,087	570,000	649,881	640,000	640,000	•	•	
724,087	570,000	649,881	640,000	640,000	•	•	
5,122,019	2,620,114	2,905,505	2,788,200	2,795,200	30,000	25,000	
108,903	94,210	95,028	90,000	90,000	•	•	
108,903	94,210	95,028	90,000	90,000	•	•	
386,074	411,488	522,521	352,500	352,500	•	•	
2,977,568	2,965,400	2,972,205	3,000,000	3,000,000	•	•	
121,551	121,000	124,595	155,000	136,000	1,000	•	
10,833	10,816	10,828	10,400	10,400	•	•	
2,487,965	2,498,000	2,500,972	2,700,000	2,750,000	50,000	•	
1,132,742	1,157,400	1,125,952	1,200,000	1,400,000	200,000	•	
106,501	100,000	104,142	105,000	105,000	•	•	
73,968	98,100	201,530	79,600	98,600	19,000	•	
865,674	865,674	1,081,067	1,000,000	900,000	•	100,000	
582,900	632,100	809,340	400,000	400,000	•	•	
633,110	660,605	557,570	550,000	650,000	100,000	•	
3,954,645	4,100,348	3,884,210	4,219,800	4,300,000	80,200	•	
146,551	250,018	175,490	350,000	350,000	•	•	
•	52,500	52,500	52,500	55,000	•	17,500	
•	•	•	•	470,000	470,000	•	•
12,802,008	13,490,921	13,600,197	15,802,500	14,605,000	920,200	117,500	
16,500,004	16,623,755	16,920,849	17,033,000	17,840,700	950,200	142,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN				
			1889.	1890.	1891.		
IV. — REMBOURSEMENTS.							
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	46	Frais de perception des centimes provinciaux	125,665	124,092	125,721		
		id. id. communaux	394,784	587,755	395,173		
	47	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	178,750	326,781	188,527		
		TOTAUX (contributions directes, etc.) fr.	699,199	838,626	709,421		
48	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	Solde de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes	7,268	1,471	1,091		
	Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	4,841	3,624	2,342		
		Recouvrements divers	7,771	12,640	6,511		
	TOTAUX fr.	19,880	17,735	9,044			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	40	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	488	70	552	
			Remboursement et dégrèvement de contributions	127	"	"	
			5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,509	3,127	2,781	
			Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"	
			Ministère des Finances. Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"	
			Remboursement de frais de tournée	250	"	"	
			Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,104	1,800	2,106	
			Restitution de droits	10	7	3	
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes — Restitution de droits	9	8	4	
			Ministère de la Guerre.	Restitution de droits	"	"	"
				Remboursements divers	425	725	201
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Restitution de bourses d'étude	"	"	"
				Frais de justice en matière de garde civique	11,445	12,018	11,847
				Remboursement de subsides	"	99	72
				Restitution de droits	"	"	"
			Ministère de la Justice.	Remboursements divers	"	"	"
				Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	108,780	99,958	99,356
				Frais de justice en matière de simple police	107,299	103,589	99,172
				id. militaire	2,001	1,769	2,222
				id. en matière de faillites	927	486	433
			Frais d'entretien de mendiants	2	203	"	
			Remboursements divers	"	180	1,121	
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Canal de la Campine. Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
id. Rachat des annuités	"	"		"			
Frais de surveillance de travaux publics concédés	80,095	21,497		25,081			
Frais de surveillance de bois { aux communes et aux hospices	173,492	373,150		218,908			
de bois { aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"		"			
Frais d'entretien de routes concédées	200	200		"			
Restitution de droits	85	12		5			
Remboursements divers	397	14,341	"				
	Totaux fr.	492,341	633,254	463,794			
	TOTAUX (enregistrement et domaine) fr.	512,221	650,989	473,738			
	A REPORTER fr.	1,211,420	1,480,615	1,183,159			

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1895.	En PLUS.	En MOINS.	
536,275	547,277	527,548	500,000	500,000	.	.	
198,761	182,336	215,051	170,000	170,000	.	.	
735,054	729,015	742,879	670,000	670,000	.	.	
42,112	15,000	20,554	18,000	18,000	.	.	
42,112	15,000	20,554	18,000	18,000	.	.	
450,880	420,000	492,054	460,000	460,000	.	.	
450,880	420,000	492,054	460,000	460,000	.	.	
492,992	433,000	512,588	478,000	478,000	.	.	
1,228,026	1,162,013	1,254,967	1,148,000	1,148,000	.	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Administrations.	Articles du Budget de 1893.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890.	1891.
		Report. . . fr.	1,211,420	1,489,615	1,183,159
		IV. — REMBOURSEMENTS (suite).			
PAIEMENTS.	50	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984	22,084
	51	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	80,542	55,847	64,034
	52	Recettes diverses et accidentelles	814,556	701,082	896,969
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	1,360	1,360
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	10,200	10,200	10,200
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	55	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	20,558	10,905	22,025
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000	175,000	175,000
	57	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	31,720	34,010	31,445
	58	Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	1,063,012	1,248,735	1,124,105
	59	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	"	"	10,510
	60	Établissements de bienfaisance	"	"	"
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . fr.	2,196,928	2,244,240	2,356,544
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS. . . fr.	3,451,332	3,750,848	3,542,687

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1893	En PLUS.	En MOINS.	
1,228,026	1,162,613	1,254,967	1,148,000	1,148,000	"	"	
22,984	22,984	22,984	22,984	22,984	"	"	
97,617	60,734	71,355	45,000	45,000	"	"	
788,106	592,337	758,010	500,000	500,000	"	"	
1,360	1,360	1,360	1,360	1,360	"	"	
10,200	7,458	9,652	10,200	10,200	"	"	
24,464	22,220	22,028	30,000	30,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
31,400	31,445	32,022	31,445	31,445	"	"	
1,105,098	1,193,978	1,158,980	1,329,000	1,395,900	66,900	"	
10,510	10,510	10,510	10,510	10,510	"	"	
339,816	356,800	348,308	375,900	447,650	71,750	"	
2,643,661	2,451,842	2,587,834	2,508,415	2,647,065	138,650	"	
3,894,671	3,637,439	3,865,785	3,679,399	3,818,049	138,650	"	

(48)